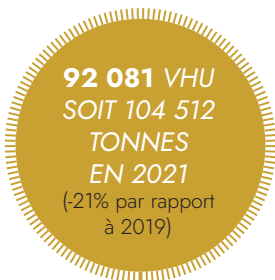




LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2021)

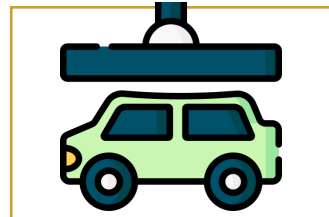
La collecte :



Maillage de la région :



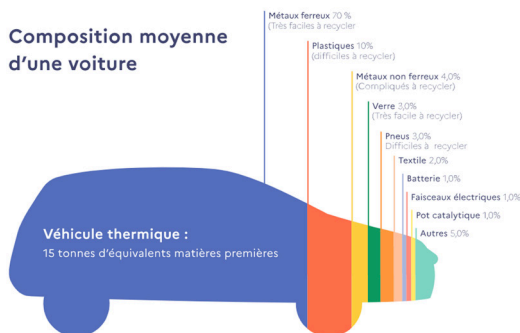
112
centres VHU agréés



4
broyeurs agréés

ORGANISATION DE LA FILIÈRE

Composition moyenne d'une voiture



Métaux rares
 Batterie (véhicules électriques) : lithium, cobalt
 Échappement : platinoïdes
 Connectique : cuivre, beryllium
 Electronique embarquée : cuivre, étain, plomb, or, argent, tantale, palladium, gallium, indium
 Aimants permanents : terres rares
 Allègement : aciers au niobium, aluminium, magnésium, etc.
 Voitures électriques ou hybrides : 9 à 11kg de terres rares, deux fois la quantité présente dans les véhicules à essence.

L'ADEME évalue la masse d'un VHU à 1 135kg
 (+1,5% par rapport à 2019)

La filière des Véhicules Hors d'Usage (VHU) est mise en oeuvre depuis 2006.

La filière n'a pas d'éco-organisme à ce jour.

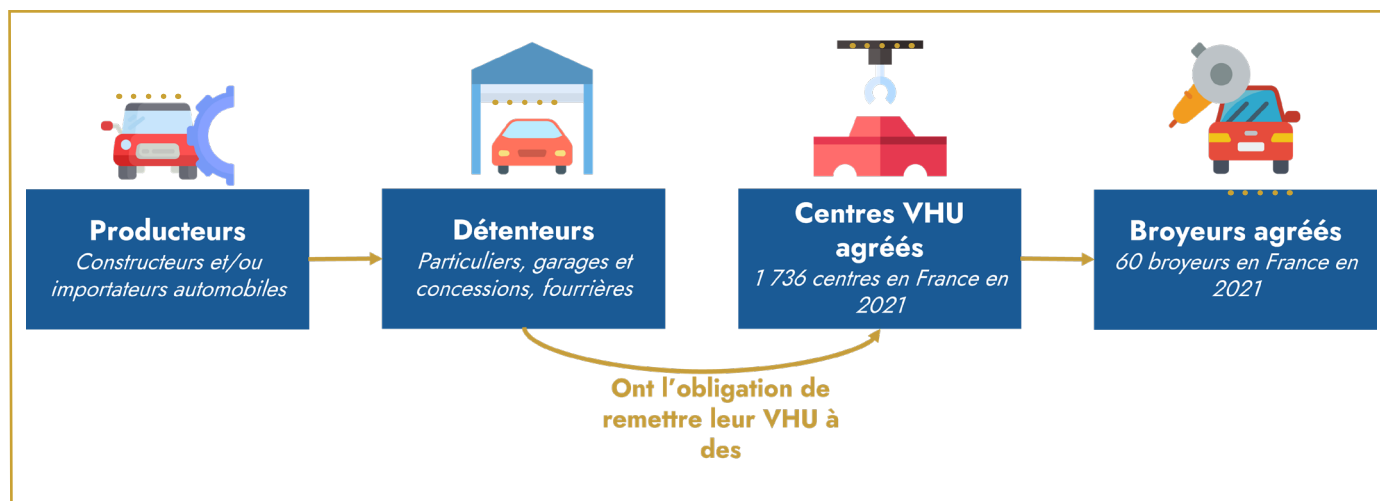
Initialement applicable aux voitures particulières, camionnettes et cyclomoteurs à 3 roues, la loi AGEC a décidé d'étendre la filière VHU à partir de 2022 aux véhicules à moteur à 2 roues et aux quadricycles à moteurs (quads et voiturettes).

La filière a pour objectifs indicatifs d'ici 2024 de :

- collecter **65%** de VHU (70% en 2028)
- Atteindre un pourcentage minimal de **85%** de réutilisation et recyclage des VHU traités
- Atteindre un pourcentage minimal de **95%** de réutilisation et valorisation (dont énergétique) des VHU traités



CHAÎNE D'ACTEURS DE LA FILIÈRE :



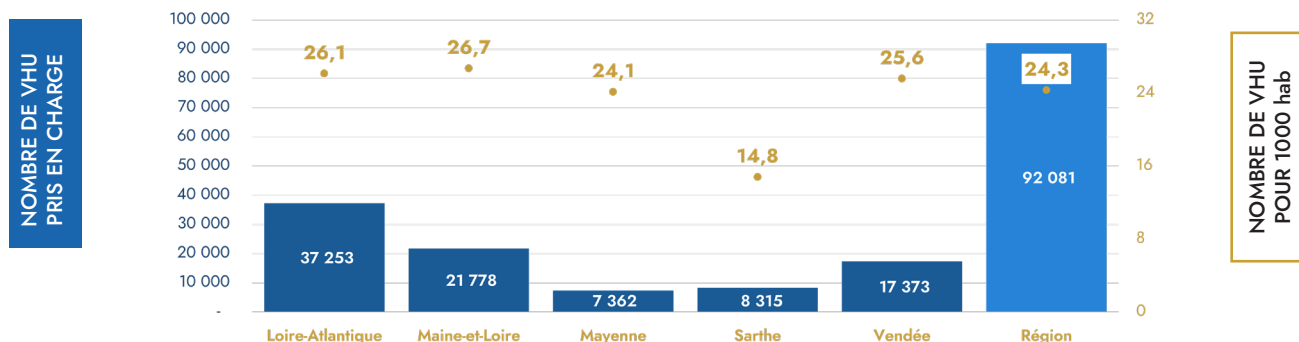
LA FILIÈRE VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)



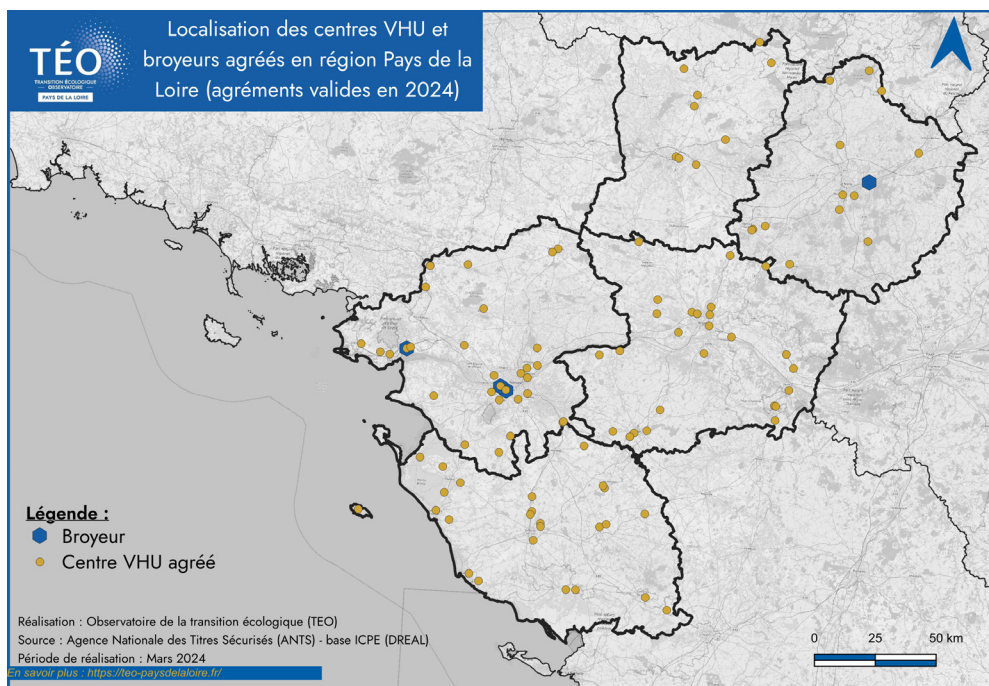
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES VHU

En 2021, les centres VHU agréés de la région Pays de la Loire ont pris en charge **92 081** VHU, soit l'équivalent de **104 512** tonnes. Une diminution du gisement collecté de 21% est observée par rapport à 2019. Celle-ci peut s'expliquer par le durcissement des conditions d'accès à la prime à la conversion à partir du mois d'août 2019.

La répartition départementale de collecte des VHU en 2022 est détaillée ci-dessous.



Une fois collectés par les centres agréés, les VHU sont dépollués et démontés. Les carcasses de VHU sont ensuite acheminées auprès des broyeurs agréés afin d'en extraire les matières restantes.



Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[ADEME - Rapport de la filière Automobile 2021](#) [TEO - Opendata Jeux VHU](#) [TEO - Fiche REP 2019](#)

Icons Credits : flaticon.com